



► **TÉLÉGESTION** : la rapidité des événements pluvieux à certaines périodes de l'année est un facteur aggravant du risque inondation. Il est donc capital de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir une prise de décision rapide. Le SIAH a mis en place un ensemble d'outils de mesure en temps réel des masses d'eau (sondes de débit, sondes de hauteur d'eau, etc.) offrant une vision globale de la situation en temps de crise. Le système permet également une prise de contrôle à distance de certaines vannes hydrauliques afin d'apporter une réponse immédiate aux risques d'inondation.

► **CONTRÔLE DE CONFORMITÉ CHEZ LES PARTICULIERS** : le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales). Il est très fréquent que des habitations ne respectent pas cette séparation et rejettent leurs eaux usées dans le milieu naturel et/ ou leurs eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.

► **UN SERVICE D'ASTREINTE 24/7** : le service d'astreinte du SIAH intervient pour résoudre tous types de dysfonctionnement sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales : pollutions, obstructions, etc. Les agents d'astreinte sont en mesure si besoin de mobiliser des moyens importants via des prestataires œuvrant pour le compte du SIAH. **Le numéro d'astreinte est le 01.39.86.06.07.**

Idée Eau, la revue locale du SIAH

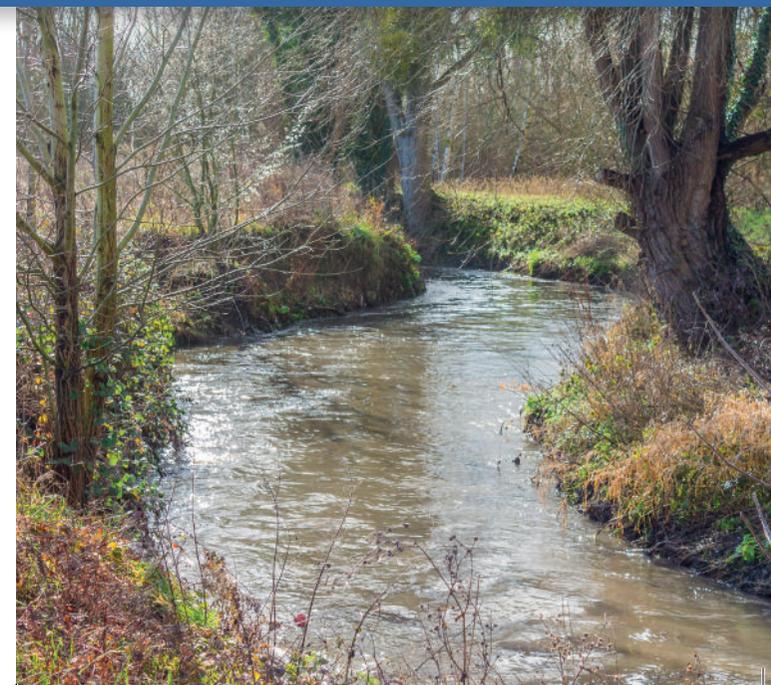


Le SIAH, le service public de vos rivières



Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique
des Vallées du Croult et du Petit Rosne
Rue de l'eau et des enfants
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

Accueil : 01 30 11 15 15
Courriel : info@siah-croult.org
www.siah-croult.org



Le SIAH, un établissement public au service des usagers

Le SIAH (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne) est un service public qui assure deux objectifs : la lutte contre les pollutions des cours d'eau et la lutte contre les inondations. Le territoire d'action du SIAH, d'une superficie de 20.000 hectares, correspond aux bassins versants du Croult et du Petit Rosne sur lesquels se répartissent 35 communes.



MISSIONS

Les objectifs du SIAH se déclinent en plusieurs missions qui se concrétisent de la façon suivante :

- ▶ **DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES** : le SIAH assure la dépollution des 50 millions de litres d'eaux usées produits quotidiennement sur son territoire. Le traitement des eaux usées est réalisé au sein de la station de dépollution à Bonneuil-en-France.
- ▶ **COLLECTE, TRANSPORT ET ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES** : les 680 kilomètres de canalisations permettant d'acheminer les eaux usées jusqu'à leur site de traitement, ainsi que les 550 kilomètres de réseaux d'eaux pluviales sont inspectés et entretenus régulièrement de façon préventive. La bonne étanchéité de ces canalisations est bien sûr indispensable afin d'éviter toute pollution du milieu naturel ou tout dysfonctionnement.

▶ **SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU** : le Croult et son principal affluent, le Petit Rosne subissent de nombreuses pollutions. La restauration de la qualité de ces cours d'eau passe par l'arrêt des pollutions à la source : pollutions domestiques (eaux usées via des mauvais branchements), pollutions agro-industrielles et phytosanitaires rendent la qualité de ces deux rivières très médiocre. Afin de suivre l'évolution de la présence de ces multiples pollutions dans nos cours d'eau, le SIAH développe des campagnes de mesures pluriannuelles en différents points du territoire.

▶ **DIAGNOSTIC ET CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET ASSIMILÉS** : le SIAH a identifié sur les 10 000 établissements présents sur son territoire d'action, environ 1 000 potentiellement impactants en ce qui concerne les pollutions du milieu naturel. Le SIAH réalise des contrôles et établit des diagnostics des installations d'assainissement de ces industriels pour en vérifier la conformité des effluents rejetés.

▶ **RENATURATION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU** : le retour au bon état écologique des cours d'eau est également réalisé par des opérations de renaturation du Croult et du Petit Rosne ou de certains rus. Le SIAH casse le béton des tronçons concernés et redonne aux cours d'eau leurs potentialités écologiques. L'exemple du Petit Rosne dans le cœur du village de Sarcelles ou encore celui du Croult à Gonesse dans le quartier du Vignois sont les reflets d'un changement profond dans la manière d'appréhender l'eau en ville. Ces projets concilient nécessités hydrauliques, écologiques et sociales et améliorent sensiblement un cadre de vie qui a largement souffert ces dernières décennies d'une urbanisation tout azimut.

▶ **AMÉNAGEMENT DE 109 BASSINS DE RETENUE** : en 2023, la capacité totale de rétention des eaux pluviales se chiffre à 1 800 000 m³. Les bassins de retenue permettent de forcer le débordement des cours d'eau en leur sein limitant ainsi les risques dans les zones habitées. Chaque bassin fonctionne comme une éponge en retenant l'eau lors des fortes intempéries et en restituant au cours d'eau les volumes retenus dès que la situation météorologique le permet. De plus, chacun de ces ouvrages, est un espace végétalisé protégé, entretenu sans usage d'herbicides et offrant à la faune et à la flore des espaces préservés.

Pour toute demande en lien avec les cours d'eau, le SIAH intervient sur toutes les communes présentes sur la carte. En ce qui concerne les demandes liées aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, en fonction de la commune, le service public à contacter peut varier. Cette carte vous indique la structure compétente par commune.